Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-08-GT**

Programmateur d'intermittence pour un chauffage central dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'un programmateur d'intermittence à heures fixes sur un circuit de chauffage existant pour un système de chauffage central existant.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE (EN kWH CUMAC PAR M²)		
Zone climatique	H1	110
	H2	90
	H3	60

×

SURFACE chauffée (m²)
S

×

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,3
Enseignement	0,7
Commerces	1,1
Hôtellerie, restauration	1,4
Santé	1,1
Autres secteurs	0,7

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-09**

Optimiseur de relance pour un chauffage central

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place, sur un circuit de chauffage existant, d'un optimiseur de relance équipé d'un programmateur d'intermittence avec autoadaptation des horaires de changement de phase de chauffage pour un système de chauffage central existant.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE (EN kWH CUMAC PAR M²)		
Zone climatique	H1	180
	H2	150
	H3	100

x

SURFACE chauffée (m²)
S

x

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,1
Enseignement	0,8
Commerces	1,1
Hôtellerie, restauration	1,4
Santé	0,9
Autres secteurs	0,8

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-09-GT**

Optimiseur de relance pour un chauffage central dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Bâtiments tertiaires : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place, sur un circuit de chauffage existant, d'un optimiseur de relance équipé d'un programmateur d'intermittence avec autoadaptation des horaires de changement de phase de chauffage pour un système de chauffage central existant.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE (EN kWH CUMAC PAR M²)		
Zone climatique	H1	150
	H2	130
	H3	80

x

SURFACE chauffée (m²)
S

x

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,3
Enseignement	0,7
Commerces	1,1
Hôtellerie, restauration	1,4
Santé	1,1